MEDIATION
DE LA CONSOMMATION

Les conditions générales de services sont soumises au droit français.

En cas de litige, le réclamant devra s'adresser par priorité à notre étude par mail à l'adresse suivante :
huissier-amiens@scpmargollebarbet.fr

Pour les réclamations à l'encontre de l'étude ou d'un commissaire de justice de l'office qui n'aurait pas trouvé de solution auprès de l'étude, il convient d'écrire à :

Chambre Régionale des Commissaires de Justice de la Cour d'Appel d'AMIENS
Service des réclamations
7 Place d'Aguesseau
80000 AMIENS

en joignant une copie circonstanciée et une copie des documents utiles à la compréhension de la difficulté (article 15-11 Ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016 relative au statut de commissaire de justice).

En cas de litige non résolu, vous avez la possibilité de saisir par courrier le **Médiateur de la Consommation** désigné par notre étude à l'adresse suivante :

Le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C)
14 rue Saint Jean
75017 Paris
cm2c@cm2c.net
01 89 47 00 14

Et que toute déclaration d'un litige et saisine du médiateur de la consommation par le médiateur peut être effectuée à l'adresse internet suivante : https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php

Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation ».